

MISSION DE CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

COMMUNIQUE NO. 89-A
Le 13 décembre 1966

Bureau de Presse,
750 Troisième Avenue,
New York, N.Y. 10017
YUkon 6-5740

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Texte d'une déclaration prononcée devant la troisième Commission par le représentant du Canada, le Professeur R. St. J. Macdonald, en explication du vote sur le point 62 de l'ordre du jour (pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme) le lundi 12 décembre 1966.

Ma délégation a expliqué son vote à plusieurs occasions. Notre attitude est bien connue et il n'est pas nécessaire que je répète que nous avons cherché à pousser jusqu'aux limites du consensus les efforts soutenus des Nations Unies pour éveiller la conscience internationale envers les droits de l'homme et pour faire naître la coopération internationale pour leur avancement. Partout où c'était possible, nous avons cherché à élargir et à approfondir l'intérêt et l'encouragement de la communauté universelle envers les droits de l'homme; dans la recherche concertée des moyens modernes de les mettre en vigueur, ma délégation a cherché la voie médiane qui d'un côté éviterait l'information et la conciliation routinières, superficielles et plutôt vieux jeux et de l'autre côté, les moyens par trop optimistes de contrainte qui sont hors d'atteinte dans l'état actuel des relations internationales.

Evidemment, nous avons été plutôt déçus que la troisième Commission n'ait pas pu s'accorder pour adopter des mesures d'application plus vigoureuses, mesures qui à notre avis auraient renforcé et amélioré les textes et qui nous auraient valu un progrès un peu plus marqué que celui que nous avons fini par réaliser. Nous avons également été déçus par les imprécisions et les ambiguïtés qu'on a laissé se glisser dans certains articles de fonds autant que par la confusion et le chevauchement qu'on a laissé subsister dans un certain nombre d'articles parallèles dans chacun des pactes et aussi entre les deux pactes eux-mêmes. Ces difficultés de forme et de fonds et d'autres qui y sont reliées, forceront mon gouvernement à étudier avec beaucoup de soin les trois instruments dont nous sommes saisis avant d'en venir à leur ratification. Il y a en outre les considérations constitutionnelles bien